

Présidence	:	Schnyder Jacques
Membres	:	Alves Florence, Berberat Cédric, Bigler Frank, Blanchard Laurent, Bouchat Julie, Charpié Eric, Charpilloz Eric, Curty Nicolas, Devaux Julien, Diaz José, Doriot Géraldine, Flotron Pascal, Fromaigeat Nolwenn, Lauper Ursula, Mérillat Emy, Moeschler Cédric, Monnerat Matilde, Mornod Christophe, Noirjean Jean-Charles, Ochsenbein Maxime, Raetzo Ismaël, Salerno Patricia, Sassi Sebastien, Schindler Christine, Utermann Marc, Villos Franco, Weber Loïc, Weibel Denis
Secrétaire	:	Lenweiter Thierry
Secrétaire PV	:	Murielle Gugel
Excusés	:	Affolter Vincent, Bassin Michael
Lieu et début séance	:	Malleray, Grand-rue 50 / 19h00

## 1. Ouverture de la séance et appel

### 01.0303 Sessions

#### Représentation du Conseil communal

Jufer Jacques-Henri, Maire; Raetzo Pierre-Michel, Vice-maire; Mohni Ismaël, Braun Monnerat Joëlle, Blaesi Stève, Furer Josian, Affolter Grégory, conseillers communaux.

**M. Schnyder Jacques, Président**, salue les membres de l'exécutif, du législatif, de l'administration, les représentants de la presse et les membres du public. Le Président constate que la séance a été convoquée selon le règlement du Conseil général, par publication dans la Feuille officielle du district de Moutier et par convocations personnelles. La séance est ainsi légalement constituée. Le Président la déclare ouverte.

Le Président rappelle que les personnes qui souhaitent prendre la parole le feront depuis la tribune après s'être annoncées de manière claire en utilisant les termes suivants au début de leur intervention: Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Pour de courtes interventions, il est possible de les faire sans venir à la tribune. Le Président rappelle que les textes des interventions sont dans la mesure du possible à remettre par courriel au secrétaire pv pour la retranscription des débats dans le procès-verbal. Il en profite pour saluer Mme Murielle Gugel qui est la secrétaire du pv et souhaiter un bon rétablissement à M. Michael Bassin.

Le Président indique que le Bureau n'a reçu aucune lettre à l'attention du Conseil général.

Le Président indique que les membres du Conseil général qui souhaitent déposer une motion, un postulat, une interpellation, une question écrite ou une question orale doivent le faire jusqu'en début de séance. Pour l'instant il a reçu : une interpellation de HSV et six questions orales, une de la Liste Libre (M. Sébastien Sassi), une du PS (M. Frank Bigler), une de la Liste Libre (M. Franco Villos), une de la Liste Libre (Mme Patricia Salerno), une de l'UDC (M. Maxime Ochsenbein) et une de la Liste Libre (M. Cédric Berberat). Il demande s'il y a encore des dépositions et tel n'est pas le cas. Le Président clôt le registre des dépositions.

Lors du vote à main levée, les élus sont priés de le faire de manière distincte au moyen de la carte de couleur, à la demande de cinq membres, le vote peut se faire par bulletin secret ou par appel nominal.

Le Président indique que cette séance fait l'objet d'un enregistrement pour les besoins du procès-verbal. Les personnes qui ne souhaitent pas que leur nom apparaisse dans le procès-verbal publié sur internet sont priées de s'annoncer. Personne ne s'annonce.

Le Président constate, après appel, que 28 membres sont présents, 1 est excusé (Vincent Affolter) et 1 nous rejoindra à 19h15 (Cédric Berberat), le quorum est donc atteint.

Les membres du législatif ont reçu l'ordre du jour arrêté par le Bureau du Conseil général. Celui-ci ne peut être modifié que par le Conseil général en début de séance et ceci à la majorité absolue. Le Président demande s'il y a une proposition de modification de l'ordre du jour, ce n'est pas le cas. L'ordre du jour se présente ainsi :

1. Ouverture de la séance et appel
2. Approbation du procès-verbal du 16 janvier 2023
3. Déclarations de principe des groupes
4. Modification du cahier des charges de la Commission scolaire
5. Élection d'un(e) membre de la Commission scolaire
6. Approbation d'un crédit complémentaire de CHF 555'000.00 pour la rénovation du bâtiment de Chemenay 11
7. Réponse à la motion 2022-02 « Mise en place de commissions de dicastères »
8. Prendre connaissance du décompte final de l'agrandissement et de la rénovation des bureaux de l'administration communale
9. Prendre connaissance du décompte final du projet d'assainissement Chemin du Haut
10. Informations de la Commission scolaire
11. Informations de la Commission de gestion et de surveillance
12. Informations de la Commission Bien Vivre à Valbirse
13. Informations du Conseil communal
14. Informations du Président du Conseil général sur les interventions déposées (art. 26, 28, 30, 32)
15. Questions orales

**DÉCISION:** L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

## 2. Approbation du procès-verbal du 16 janvier 2023

### 01.0351 Procès-verbaux

**M. Jacques Schnyder, Président,** demande si le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2023 appelle des modifications. Tel n'est pas le cas. Le Président clôt la discussion et passe au vote.

**DÉCISION:** Le procès-verbal du 16 janvier 2023 est accepté à l'unanimité.

## 3. Déclaration de principe des groupes (art. 37)

### 01.0331 Propositions

**M. Jacques Schnyder, Président,** demande si des groupes souhaitent lire une déclaration.

**M. Maxime Ochsenbein, UDC et sympathisants**, fait cette déclaration : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, ce soir, le groupe UDC et sympathisants remercie la commission d'enquête parlementaire pour son travail exhaustif et pour l'engagement des membres qui la composent et qui ont fait un travail remarquable pour tenter de lister et mettre en avant un plan pour remédier à la multitude de points qui devraient permettre de terminer une bonne fois pour toute ce chantier.

Notre groupe avait fin 2021 refusé le crédit complémentaire, car nous souhaitons être certains que rien ne serait négligé. Nous constatons encore une différence de presque CHF 100'000.00 qui aurait sans doute dû être rallongée si nous avions accepté le crédit complémentaire proposé à ce moment-là. Ce soir, il est demandé aux membres du Conseil général d'octroyer un crédit complémentaire de CHF 555'000.00 pour terminer les travaux de Chemenay 11. Notre groupe était déjà intervenu le 25 janvier 2021 à cette même tribune lors des demandes d'anciens crédits complémentaires pour demander si c'était bien la dernière rallonge que nous devons faire. La responsable du dicastère nous avait promis que oui, cela suffirait et serait le dernier crédit complémentaire. Concernant ce bâtiment, il y aurait eu des dégâts d'eau et aujourd'hui, la question des responsabilités et du remboursement des assurances ne serait pas encore établie. Est-ce que la commission peut nous garantir qu'il n'y aura pas de nouveau dépassement ou rallonge complémentaire ultérieurement ? Nous étions loin d'imaginer la débâcle et tous les dépassements que cela allaient finalement représenter. Le groupe UDC et sympathisant demande que le Conseil communal entame des démarches pour établir des responsabilités et mette en œuvre des processus pour éviter qu'à l'avenir une pareille situation ne se reproduise. Le groupe UDC et sympathisants souhaite rappeler aux anciens responsables qu'une telle gestion est inacceptable, car c'est avec notre argent, l'argent de chaque citoyen que nous allons payer cette gestion calamiteuse. A titre personnel, je m'abstiendrai et les membres du groupe UDC et sympathisants voteront selon leur sensibilité ».

**M. Jacques Schnyder, Président**, demande s'il y a d'autres déclarations ou si un groupe souhaite répondre par la voix de son porte-parole ? Tel n'est pas le cas. Le Président clôt ce point.

## 4. Modification du cahier des charges de la Commission scolaire

### 01.0501 Commissions permanentes - Commission scolaire

**M. Jacques Schnyder, Président**, donne la parole à M. Pierre-Michel Raetzo, conseiller communal.

**M. Pierre-Michel Raetzo, conseiller communal**, indique que le texte qui est soumis est lié à la nouvelle répartition des dicastères au sein du Conseil communal du début de l'année. Le cahier des charges de la Commission scolaire était sous l'autorité du responsable du dicastère des écoles, de la culture et du sport. Depuis la nouvelle répartition, il est subordonné au responsable du dicastère des écoles. Le Conseil communal recommande d'accepter cette modification.

**M. Jacques Schnyder, Président**, demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Il ouvre la discussion. Il donne la parole à M. Marc Utermann qui a envoyé au préalable des propositions de modification.

**M. Marc Utermann, PLR et sympathisants**, fait cette proposition : « Le groupe PLR salue et soutient bien entendu la mise à jour de ce cahier des charges en modifiant la terminologie du dicastère concerné. Vu que nous sommes en train de modifier ce court document, notre groupe

souhaite profiter du toilettage de ce cahier des charges pour vous proposer trois autres modifications :

Premièrement, à l'instar de certains de nos dicastères communaux, les directions cantonales ont aussi changé de nom il y a quelque temps. Ainsi, pour l'instruction publique, on parlait avant de DIP, on parle maintenant d'INC. Dans notre commune la culture a été détachée de l'école alors qu'au niveau cantonal on a rattaché la culture à l'école. Nous pourrions donc profiter de cette opportunité qui nous est donnée ce soir pour ajouter dans ce cahier des charges « *et de la culture* », ce qui donnerait nouvellement au point 4.1:

« Les tâches de la commission sont décrites dans le diagramme des fonctions de la Direction de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne »

Deuxièmement, le site cantonal a aussi été complètement modifié, ce qui fait que le lien pointant vers le diagramme des fonctions mentionné au même point 4.1, n'est plus valable. Pour faciliter les choses, nous proposons simplement de tracer « voir ce lien » dans le cahier des charges. Pour la petite histoire, ce lien n'a du reste jamais fonctionné sur notre site Internet depuis 2015 vu que le document est scanné au format « image ».

Troisièmement, la commission scolaire n'étant pas compétente pour les procédures d'engagement ou de licenciement des membres de la direction d'école (ce qui est stipulé au point 4.2), nous proposons, par souci de cohérence, de supprimer le point 5.4. ».

**M. Jacques Schnyder, Président,** demande s'il y a d'autres propositions, demandes de modifications ou informations. Tel n'est pas le cas. Il clôt la discussion. Il propose de passer au vote les trois modifications en bloc et, si elles ne sont pas acceptées, de les traiter individuellement.

**DÉCISION:** Les trois modifications proposées par le groupe PLR sont acceptées à l'unanimité. Ensuite, le règlement, y compris les modifications, est accepté à l'unanimité.

## 5. Election d'un membre à la Commission scolaire

### 01.0501 Commissions permanentes - Commission scolaire

**M. Jacques Schnyder, Président,** demande si le vote à bulletin secret ou à main levée est souhaité. Tel n'est pas le cas. Pour le poste vacant, le Président a reçu une proposition pour un représentant du Parti Socialiste de Valbirse en la personne de M. Francesco Ingrosso. Le Président demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'est pas le cas. Le Président clôt la discussion et passe au vote.

**DÉCISION:** La nomination de M. Francesco Ingrosso en tant que nouveau membre de la commission scolaire est acceptée à l'unanimité.

## 6. Approbation d'un crédit complémentaire de CHF 555'000.00 pour la rénovation du bâtiment de Chemenay 11

### 04.0458 Chemenay 11 Voirie et sapeurs-pompiers - Commission d'accompagnement Chemenay 11

**M. Jacques Schnyder, Président,** demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Il donne la parole au rapporteur du Conseil communal, M. Jacques-Henri Jufer.

**M. Jacques-Henri Jufer, Maire,** dit que le rapport concernant le crédit supplémentaire a été envoyé à tous les membres. Le Conseil communal a repris intégralement dans ce rapport les recommandations faites par la Commission d'enquête parlementaire, respectivement la commission d'accompagnement. Le Conseil communal constate que la plupart des coûts supplémentaires mentionnés dans ce rapport ont été repris. Il espère que ce dossier qui a donné beaucoup de discussions pourra se terminer dans la sérénité. Le Conseil communal tient à remercier les membres de la Commission d'enquête parlementaire, respectivement la commission d'accompagnement pour le temps consacré et à consacrer à ce dossier jusqu'à ce que celui-ci soit terminé. Le Conseil communal vous propose d'accepter ce crédit supplémentaire. Pour d'éventuelles questions, M. Jacques-Henri Jufer donnera la parole à M. Nicolas Curty.

**M. Jacques Schnyder, Président,** ouvre la discussion, est-ce que des personnes souhaitent intervenir à ce sujet. Il donne la parole à M. Nicolas Curty.

**M. Nicolas Curty, pour la Commission d'accompagnement,** indique qu'après avoir institué une Commission d'enquête parlementaire en novembre 2021, puis une Commission d'accompagnement en juin 2022, le Conseil général a aujourd'hui la possibilité de voter un crédit de CHF 555'000.00 pour terminer la rénovation de Chemenay 11. En tant que Président de ces deux Commissions, il donne les informations suivantes :

« Je suis conscient du fait que cette nouvelle dépense est importante et que le bilan financier et prévisionnel de ce chantier est particulièrement élevé. Je rappelle toutefois que grâce aux deux commissions précitées créées par le Conseil général, la situation qui était catastrophique en novembre 2021 a pu être mise à jour et les responsabilités établies. L'état des finances est connu, concernant le chantier, sous réserve d'éléments qui nous auraient été cachés, la commune dispose désormais d'une vision claire sur les points ouverts et les travaux réalisés. En cas d'acceptation du crédit, la commission continuera à suivre la totalité du processus avec rigueur et sérieux, son travail ne sera terminé que lorsque ce que ce chantier sera terminé. Tel est notre cahier des charges et tous les membres de la commission s'engagent à terminer ce travail. Finalement, il me paraît important de se souvenir que les employés communaux travaillent dans ce bâtiment depuis plusieurs mois et que les infrastructures aussi élémentaires, tels que les WC, ne sont toujours pas terminées. La même remarque prévaut pour les installations de sécurité anti-incendie.

Pour répondre aux questions de M. Maxime Ochsenbein, concernant le dépassement, il a été fait tout ce qu'il a été possible de faire pour s'assurer que le dossier qui est présenté soit solide. Des réserves financières ont été mises au cas où ainsi qu'une réserve en cas d'inflation. À priori cela devrait jouer, mais il faut attendre la fin du chantier pour faire le bilan. Concernant le dégât d'eau du 26 mai 2021, cela n'a pas été traité de manière complète par les instances compétentes, la Commission a dès lors convoqué toutes les parties concernées et c'est encore en cours de discussion. Manifestement, il y a des responsabilités qui sont partagées, elles restent à définir à quel degré est concernée chacune des parties, il s'agit d'un montant de CHF 50'000.00 qui consiste en une inondation de l'abri PC. Ces dépenses aujourd'hui sont à la charge du contribuable et pour la commission, il est exclu que cette dépense soit à la charge du contribuable. Il y a eu certainement des erreurs et la commission va voir de manière pragmatique ce qu'il est possible de faire. À part cela, je vous remercie de soutenir cette demande de crédit ».

**M. Franco Viloz, pour la Liste libre,** fait cette déclaration : « Nous tenons d'emblée à saluer le travail effectué par la commission d'accompagnement. La liste des travaux prévus et ajoutés montre l'ampleur de la tâche. Chapeau et Merci Messieurs. Les délégués de la LL soutiendront ce crédit complémentaire de CHF 555'000.00 avec l'espoir secret qu'il sera le dernier dans ce dossier. Il faut terminer ce qui a été commencé telle est la position de notre groupe. De toute façon, on ne peut laisser le chantier en l'état. Donc allons de l'avant et passons à autre chose tout en retenant la leçon. Nous aurions toutefois deux questions au sujet de ce crédit complémentaire. Dans les travaux ajoutés, nous constatons que l'escalier EST a deux positions (une de CHF

8'939.10 et une de CHF 9'606.82) ; est-ce bien exact ? Nous constatons aussi l'apparition de réserves d'un montant total de plus de CHF 50'000.00. Vu qu'il s'agit d'une phase finale, nous nous demandons pourquoi encore des divers et imprévus. Quant à la réserve pour inflation, la commune ne pourrait-elle pas conclure des contrats à prix fixes et s'éviter ainsi de désagréables surprises. Je vous remercie pour votre attention »).

**M. Jacques-Henri Jufer, Maire,** demande s'il peut donner la parole à M. Nicolas Curty pour répondre à ces questions.

**M. Nicolas Curty,** ne peut pas répondre à ces questions à ce stade.

**M. Jacques Schnyder, Président,** propose une suspension de séance de dix minutes, le temps nécessaire pour que les membres de la commission puissent répondre à la question.

**M. Jacques Schnyder, Président,** reprend le cours de la séance et donne la parole à M. Nicolas Curty.

**M. Nicolas Curty, pour la Commission d'accompagnement,** remercie les membres de la commission pour leur appui dans ses recherches, ainsi qu'à M. Pascal Flotron pour lui avoir ouvert aimablement son ordinateur. Par rapport à la question une de M. Franco Viloz, c'est une petite erreur de syntaxe, il récapitule. Le montant de CHF 9'606.82 ne concerne pas l'escalier EST, mais la rampe OUEST sur laquelle il s'agit de mettre des mains courantes sur le côté, de les rallonger pour des questions de sécurité. Puis le montant de CHF 8'939.10 concerne effectivement le fameux escalier EST. Concernant les réserves, la réserve pour inflation résulte du fait qu'il a été demandé des offres il y a deux, voire trois mois; l'inflation continue de courir et l'adjudication va se faire probablement d'ici mai. Donc il peut y avoir encore des changements de prix, tout en sachant que même en mai, il n'est pas certain de pouvoir négocier les prix fixes étant donné le marché qui est ce qu'il est et les entreprises ne peuvent pas forcément bloquer les prix. Concernant la réserve standard, c'est une réserve de sécurité, qu'il espère ne pas devoir l'utiliser, mais vu la situation sur ce chantier il est préférable d'être prudent.

**M. Jacques Schnyder, Président,** remercie M. Curty pour les réponses à ces questions pertinentes. Il demande s'il y a d'autres remarques ou questions au sujet de ce crédit complémentaire. Tel n'est pas le cas. Il clôt la discussion.

**DÉCISION:** Le crédit supplémentaire de CHF 555'000.00 est accepté par 28 voix et 1 abstention.

## 7. Réponse à la motion 2022-02 Mise en place de commissions de dicastères

### 01.0501 Commissions permanentes

**M. Jacques Schnyder, Président,** donne la parole au rapporteur pour le Conseil communal M. Jacques-Henri Jufer.

**M. Jacques-Henri Jufer, Maire,** indique qu'il y a le trop et le trop peu. Le Conseil communal juge que cette motion demande du trop, trop d'administration, trop lourde pour gérer toutes ces commissions, trop de monde à solliciter pour intégrer ces commissions pour finalement avoir trop peu d'efficacité. Les séances de commissions ne doivent pas uniquement être des moments où les

commissaires, donc les membres des commissions, prennent connaissance des dossiers, elles doivent surtout permettre de recevoir des avis éclairés sur les dossiers qui auront été préalablement bien étudiés par les commissaires. Cela demande beaucoup de temps de préparation. Le Conseil communal privilégie dès lors la constitution de groupes de travail non permanents pour aider à la gestion de grands projets. Il est plus facile de trouver des membres qui veulent s'investir dans ces groupes de travail, car ils sont directement concernés par le projet en question. Pour toutes ces raisons le Conseil communal vous invite à refuser cette motion.

**M. Jacques Schnyder, Président**, remercie M. Jacques-Henri Jufer pour ces précisions. Il ouvre la discussion.

**M. Maxime Ochsenbein, UDC et sympathisants**, indique que le groupe UDC et sympathisant n'est pas satisfait de la réponse du Conseil communal concernant cette motion, car plusieurs points sont selon son appréciation inexacts. Il fait cette déclaration: « Le Conseil communal dans sa réponse estime que la motion découle d'une perte de confiance. Le groupe UDC et sympathisants réfute cela en rappelant que le but et l'objectif est de permettre aux responsables de dicastères de pouvoir s'appuyer sur des citoyens composant et bénéficiant de connaissances et de compétences permettant d'avoir une meilleure appréciation des dossiers. Il ne serait pas incompatible à notre sens que des entrepreneurs, architectes participent et soient actifs dans ces commissions. Pour tout ce qui est des aspects d'adjudication, nous estimons que ce travail doit rester de l'unique compétence du conseiller communal en charge du dossier et de ses collègues du Conseil. Les commissions et les personnes qui la composeraient seraient de la responsabilité des partis politiques. Dans la réponse à la motion, il est mentionné le nombre de huit rencontres par année. Nous ne savons pas d'où tombe ce chiffre, mais pour les motionnaires, il n'y a pas de quota concernant ces séances, mais c'est bel et bien sur demande et besoin du conseiller communal que la commission pourrait se réunir. Cela peut être inférieur ou supérieur selon l'importance des dossiers et des besoins du responsable de dicastère. Il n'y a pas besoin de faire des heures de rapports. Chaque conseiller dispose de marges de manœuvre pour évaluer ses besoins et convoquer une commission. Le groupe UDC et sympathisant souhaite des commissions flexibles, qui peuvent être appelées sur demande du responsable de la commission. Les futures commissions ne doivent en aucun cas freiner les processus, mais simplement permettre de limiter le genre de débâcle que nous avons connu sur plusieurs dossiers ces dernières années. Vous venez d'accepter une rallonge de CHF 555'000.00, je pense que si CHF 20'000.00 permettent d'éviter ce genre de catastrophe, cela serait vite rentabilisé.

Pour ces raisons, le groupe UDC et sympathisants maintient la motion et demande aux autres partis de la soutenir et au Conseil communal de proposer un projet et à mettre en œuvre les règlements et bases légales pour la prochaine législature. »

**M. Jacques Schnyder, Président**, remercie M. Maxime Ochsenbein pour ces précisions et donne la parole à M. Nicolas Curty à ce sujet.

**M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants**, indique que le groupe PLR et sympathisants partage le souci du motionnaire quant au fait que les dossiers que doivent traiter les conseillers communaux sont souvent complexes et requièrent de solides connaissances techniques et pluridisciplinaires. Il partage également l'appréciation selon laquelle les personnes qui s'engagent et qui sont élues restent des miliciens. Les dicastères qui leur échoient exigent cependant des connaissances spécifiques que le conseiller en charge ne maîtrise pas forcément. Nous sommes d'accord sur ce constat, en revanche notre position diverge sur la réponse à lui donner. En effet, la solution proposée à savoir la création de commissions de dicastères permanentes provoquera d'importants effets négatifs. Les nombreuses commissions à créer souffriront de la même maladie que celles que le motionnaire veut traiter. Elles seront composées de miliciens qui n'auront pas forcément plus de connaissances spécifiques que le conseiller en charge. L'institution de douze commissions supplémentaires provoquera un surcroît de travail administratif (convocation des

séances, préparation des séances, réalisation des séances, formalisation des séances, suivi des séances). La mise en œuvre de cette motion va engendrer une bureaucratie importante qui ne fera qu'alourdir la charge de travail de toutes les parties concernées sans réelle plus-value pour la commune. Une commission n'a pas pour but de se substituer au Conseil communal dans la conduite des projets. Rajouter un étage à la fusée, ralentira les processus, diluera les responsabilités et augmentera les coûts. Les conseillers communaux sont d'ores et déjà soumis à une charge importante. Il ne faut pas leur rajouter du travail, mais rendre leur travail plus efficace. Enfin, il nous semble illusoire de trouver près de cinquante personnes compétentes, motivées et disponibles pour composer ces nombreuses commissions. Illusion confirmée par le fait que la fameuse commission technique composée il y a près de deux ans n'a jamais pu être complètement complétée faute de candidat. Afin d'améliorer le suivi des dossiers, en particulier des dossiers complexes, nous sommes d'avis qu'il est plus pertinent de créer des commissions en fonction des besoins (exemple : construction d'un nouveau bâtiment, projet de grande ampleur ou problèmes particuliers, tel que Chemenay). Cette approche agile et flexible permet d'atteindre le même résultat tout en préservant les ressources à disposition qui sont limitées. Je vous recommande dès lors de refuser cette motion.

**M. Jacques Schnyder, Président**, remercie M. Nicolas Curty. Il demande si d'autres personnes désirent prendre la parole. Tel n'est pas le cas. Il constate qu'il n'y a pas de proposition de transformer la motion en postulat. Il clôt la discussion.

**DÉCISION:** La motion 2022-02 est refusée par 17 voix, 10 pour et 2 abstentions.

## 8. Prendre connaissance du décompte final de l'agrandissement et de la rénovation des bureaux de l'administration communale

### 04.0463 Bureau municipal

**M. Jacques Schnyder, Président**, donne la parole au rapporteur pour le Conseil communal, M. Jacques-Henri Jufer.

**M. Jacques-Henri Jufer, Maire**, indique que le décompte final mentionne un excédent de dépenses de CHF 69'200.00, dont CHF 45'600.00 de dépenses liées rendues nécessaires pour le désamiantage ainsi que le remplacement non prévu du réseau informatique. Le dépassement n'excède pas le 10% du crédit initial et est de la compétence du Conseil communal, c'est pourquoi ce décompte est porté à la connaissance des membres du CG sans qu'ils doivent formellement l'accepter, néanmoins le Maire se tient à disposition pour répondre à d'éventuelles questions.

**M. Jacques Schnyder, Président**, demande si des personnes souhaitent poser des questions à ce sujet.

**Mme Géraldine Doriot, Liste libre**, fait cette déclaration : « La liste libre a pris connaissance du décompte final relatif à l'agrandissement et à la rénovation des bureaux de l'administration communale. Une fois encore, il faut constater que le budget alloué à ces travaux n'a pas pu être respecté même si le dépassement est inférieur à 10% du crédit alloué. Cette situation récurrente de dépassement oblige les membres de la Liste libre à demander au Conseil communal de prendre les mesures nécessaires pour le futur de manière à ce que les budgets soient respectés. Fort de cette constatation, la Liste libre se demande :

Question 1 : Pourquoi certains travaux n'ont pas été intégrés au crédit initial comme le remplacement du réseau informatique ?



Question 2 : S'agissant des travaux de désamiantage, en regard de l'année de construction du bâtiment, il est fort probable que de l'amiante ait été utilisé et qu'un désamiantage serait nécessaire. Pourquoi ne pas avoir anticipé cette problématique ?

Question 3 : Par rapport au dépassement CHF 69'204.35, la part des honoraires se montent à CHF 11'382.95, ce qui représente 16,5%. La Liste libre s'étonne fortement de cette part sachant que les honoraires alloués au crédit représentaient CHF 61'000.00 sur un montant total de CHF 825'000.00 soit, 7,40% du montant total. Comment explique-t-on cette différence de pourcentage ?

Question 4 : En admettant un tarif horaire compris entre CHF 110.00 et CHF 150.00, le montant des honoraires supplémentaires représente 75 et 100 heures de travail, soit l'équivalent de 2 à 2,5 semaines de travail. Ce volume de travail résulte-t-il d'une sous-estimation de la part de l'architecte du temps de travail nécessaire, est-ce à la communauté d'assumer cela ?

Question 5 : Pour le futur, ne faudrait-il pas conclure des contrats avec un montant des honoraires plafonnés comme cela se pratique régulièrement dans le domaine de la construction ? »

**M. Jacques-Henri Jufer, Maire,** répond aux questions :

Question 1 : Le réseau informatique était apparemment assez récent et son déplacement n'a pas été jugé nécessaire. Toutefois, le déplacement du serveur dans un local sécurisé et ventilé a engendré des surcoûts.

Question 2 : La commune s'est basée sur l'expérience de l'architecte, donc un désamiantage ne semblait pas nécessaire au moment de la votation du crédit.

Questions 3 et 4 : Le contrat signé avec KWSA comportait une partie des honoraires facturés selon le temps consacré. C'est clair qu'ils ont été sous-estimés au regard des petits divers et imprévus techniques rencontrés durant le chantier. Tout au long du chantier, le bureau KWSA était ultra réactif dès qu'il y avait des problèmes sur le chantier, comme par exemple : des coupoles qui fuyaient, des tuyaux du chauffage qui ont coulé, etc.

Questions 5 : Le principe est que tout travail effectué et justifié doit être payé. Il rappelle que l'architecte établit un budget d'heures comme une entreprise de construction établit un devis en fonction des métrés prévus. Au final, ce sont les métrés effectifs qui sont payés et non les métrés prévus dans le devis. Idem pour les honoraires de l'architecte, si l'architecte a eu du travail, il est en droit d'être payé.

Question 6 : On peut imaginer un montant plafonné pour chaque corps de métier. Mais que faire si un imprévu conséquent survient ? Est-ce que l'architecte ou l'ingénieur nommé sera quand même d'accord de gérer l'imprévu sans honoraire supplémentaire ? Est-ce qu'une entreprise de maçonnerie ayant accepté un coût plafonné serait d'accord de construire un mur de soutènement non prévu initialement, mais nécessaire pour des raisons de sécurité ? Le Maire rappelle que lors de l'estimation des coûts de ce projet, il avait expressément demandé qu'il n'y ait aucune position de "divers et imprévus", car il souhaitait que le Conseil communal garde la compétence de décision lors de coûts supplémentaires. Les coûts en dessous du 10% sont de la compétence du Conseil communal. Si on avait procédé de manière inusuelle, c'est-à-dire en intégrant dans l'estimation des coûts une position "divers et imprévu", par exemple CHF 80'000.00, le Conseil communal vous présenterait aujourd'hui un décompte sans dépassement, malgré les imprévus mentionnés dans le rapport. Mais il n'en demeure pas moins que le coût final aurait été le même.

**M. Jacques Schnyder, Président,** remercie M. Jacques-Henri Jufer pour les réponses. Il demande s'il y a d'autres questions. Tel n'est pas le cas. Il clôt le point.

## 9. Prendre connaissance du décompte final du projet d'assainissement Chemin du Haut

### 04.1211 Conduites de l'équipement général - conduites de transport - Chemin du Haut

**M. Jacques Schnyder, Président**, passe la parole au rapporteur du Conseil communal, M. Ismaël Mohni.

**M. Ismaël Mohni, conseiller communal**, dit que tout le monde a bien reçu le rapport pour la rénovation du Chemin du Haut. Un crédit avait été voté à l'époque pour un montant de CHF 728'000.00, la facture finale se monte à CHF 632'000.00. Il reste à disposition pour toute question.

**M. Jacques Schnyder, Président**, demande s'il y a encore des questions à ce sujet. Il donne la parole à M. Franco Villosz.

**M. Franco Villosz, Liste libre**, fait la déclaration suivante : « Il va de soi que nous accueillons avec satisfaction ce décompte montrant que le devis a non seulement été respecté, mais en plus une diminution des frais de l'ordre de 13% a été réalisée. Notre question: Cette diminution des coûts provient-elle de travaux non réalisés ou des coûts de ce chantier ont-ils été honorés par des paiements imputés à des comptes d'entretien donc hors du crédit voté le 23 novembre 2020? J'invite du reste le Conseil communal à indiquer systématiquement dans ses décomptes finaux si de telles manières de procéder ont été utilisées, le tout, dans un but de transparence totale. Je vous remercie d'avance de vos réponses.

**M. Ismaël Mohni, conseiller communal**, répond qu'à sa connaissance, il y a deux choses qui n'ont pas été faites directement. Le marquage du stop était prévu lors de la demande d'offres. Par la suite, la commune a demandé à une entreprise de faire d'autres marquages pour avoir un meilleur prix, donc il n'a pas été demandé spécifiquement de faire ce marquage-là. Il y avait aussi une réserve de CHF 15'000.00 pour les conduites électriques qui n'a pas été utilisée, il reste donc un reliquat positif.

**M. Jacques Schnyder, Président**, remercie M. Ismaël Mohni pour les réponses. Il demande s'il y a d'autres questions. Tel n'est pas le cas. Il clôt le point.

## 10. Rapport de la Commission scolaire

### 01.0501 Commissions permanentes - Commission scolaire

**M. Jacques Schnyder, Président**, passe la parole au rapporteur et président de ladite commission M. Marc Utermann.

**M. Marc Utermann, Président de la commission scolaire**, fait cette déclaration : « La commission scolaire s'est réunie pour la première fois il y a trois semaines – donc après avoir attendu la fin du délai de recours possible. Elle s'est constituée à cette occasion, M. Sassi prenant la vice-présidence et moi-même la présidence. Nous avons également pris acte de la démission de Mme Girod et nous accueillons avec plaisir M. Ingresso qui la remplace dès ce soir. Les différents référents et référentes de classe ont également été choisi-e-s. Si les détails vous intéressent, j'imagine que vous retrouverez ces informations sur le site Internet communal. Je vous informe aussi qu'une de nos enseignantes, Mme Mélanie Ellenberger, se lance dans un C.A.S (certificat d'études avancées) en animation numérique et un projet dans ce sens débutera dans notre école prochainement. Dans le cadre de cette réflexion-là, un groupe va se former dans lequel se trouveront notamment : un parent, un membre de la commission scolaire, la directrice et les deux

responsables MITIC (MITIC étant l'abréviation pour : Médias, Images et Technologies de l'Information et de la Communication et non pas un terme issu de la mythologie).

J'aimerais également vous communiquer que l'entreprise Prélude mettra fin à sa disponibilité pour les patrouilleurs à la fin de l'année scolaire. Je profite d'ores et déjà de l'opportunité de cette tribune pour lancer un appel aux parents, grands-parents et autres habitants de Valbirse qui souhaiteraient mettre un peu de temps à disposition de la collectivité pour aider les enfants à traverser la route cantonale, ceci à la rentrée en août. Les intéressés sont invités à prendre contact avec l'école. J'ai encore une dernière information à vous transmettre. Vous savez que la directrice de notre école primaire est vice-présidente de la Conférence latine des chefs d'établissements de la scolarité obligatoire. Dans le cadre de cette fonction, elle fera partie de la délégation suisse au sommet de l'éducation de l'OCDE qui se tiendra fin avril 2023 à Washington. Valbirse ne figure pas sur les panneaux de l'autoroute, Valbirse est totalement absente du projet Avenir Berne Romande, mais Valbirse pourra rayonner l'espace de quelques jours de l'autre côté de l'Atlantique. A qui veut bien l'entendre, je lance donc l'idée d'un éventuel jumelage avec la capitale américaine... »

**M. Jacques Schnyder, Président**, remercie M. Marc Utermann pour ces informations. Il clôt ce point.

## 11. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance

### 01.0501 Commissions permanentes - Commission de gestion et de surveillance - audit sur les immeubles communaux

**M. Jacques Schnyder, Président**, passe la parole au rapporteur et président de ladite commission, M. Christophe Mornod.

**M. Christophe Mornod, Président de la Commission de gestion et de surveillance**, fait cette déclaration : « La CGS s'est réunie deux fois depuis le dernier Conseil général, la première séance a eu lieu pour la constitution de la CGS à savoir : Mme Selena Metthez, secrétaire, Mme Nolwenn Fromaigeat, vice-présidente et moi-même la présidence. Nous nous sommes ensuite retrouvés le 22 mars 2023 pour une prise de connaissance commune des audits déjà effectués et la mise en train des activités futures. Le Conseil communal et le Conseil général seront informés en temps voulu des futurs audits. »

**M. Jacques Schnyder, Président**, remercie M. Christophe Mornod pour ces informations. Il clôt ce point.

## 12. Informations de la Commission Bien vivre à Valbirse

### 01.0501 Commissions permanentes - Commission Bien vivre à Valbirse

**M. Jacques Schnyder, Président**, passe la parole à la représentante de ladite commission Mme Matilde Monnerat.

**Mme Matilde Monnerat, rapporteuse de la CBVV**, donne les informations suivantes :  
Le Festival du Film Vert

Il s'agit de la première édition du Festival du Film Vert, intitulé plus particulièrement Valbirse Vert. La commune de Valbirse et le Cinéma Palace sont les porteurs de ce projet, projet dans

lequel la commission Bien Vivre à Valbirse s'est aussi grandement impliquée. Ce nouvel événement a porté plus particulièrement sur une grande sélection de films et de courts-métrages sur le thème de l'environnement. Il s'est tenu du 22 au 26 mars 2023 au Cinéma Palace à Bévillard. La commune de Valbirse a organisé un ciné-débat. A cela se sont ajoutés 3 ateliers de produits naturels avec 3 Food Trucks qui se sont occupés de la restauration. Si le projet fonctionne, il pourrait se renouveler d'année en année. Le rôle de notre commission était de trouver des artisans pouvant proposer des ateliers de développement durable. Il a été souhaité que le rythme des conférences devait être dynamique afin de captiver l'auditoire.

#### Le Marché de Valbirse

Il se tiendra le samedi 03.06.2023 pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive. Actuellement, il y a 34 artisans inscrits qui proposent une belle variété de produits artisanaux et du terroir (légumes, bijoux, épices, bières, vins, savons, pâtisserie, déco, cosmétique, bois, bougies). Cette journée sera agrémentée d'un concert apéritif de la fanfare de Malleray dès 11h00. Il a été demandé aux First Responder s'ils étaient d'accord d'être présents. Nous attendons encore leur réponse. M. Grégory Liechti sera également présent avec ses châteaux gonflables. La participation de Nancy Crêpes et de la boulangerie de Crémines sont encore en suspens.

#### Le Festival Food truck

Il aura lieu le samedi 26.08.2023. Il n'y a pas moins de 60 Food Trucks qui ont été invités par e-mail, plus une quinzaine encore sur Facebook et quelques téléphones. Il s'avère que c'est difficile de trouver une date idéale durant la belle période. Actuellement, seuls quatre ont répondu positivement. Le réseau de migration sera également de la partie et proposera de la cuisine du monde. L'EJC pourrait également participer en proposant de la nourriture du monde. Trois autres réponses sont encore attendues. Une chorale a été approchée, tout comme un groupe de musicien, de Rock Tradition (la famille Beuchat à Court) pour l'animation ainsi que la ludothèque pour les enfants. Tout n'est pas encore finalisé. Cette journée débutera à 10h00 jusqu'à 22h00. M. Grégory Liechti proposera de l'animation avec ses châteaux gonflables.

#### La Magie de Noël 2023

Cet événement rencontre chaque année un réel succès autant grâce à l'intérêt manifesté par les nombreuses personnes qui s'impliquent dans le calendrier de l'Avent que par la population qui suit avec un vif intérêt les différentes manifestations mises sur pied par les écoles, en marge du calendrier de l'Avent. Afin de mettre tous les atouts de son côté, la Commission Bien Vivre à Valbirse s'impliquera plus tôt dans son organisation. Il est souhaité que la commune s'investisse plus dans la décoration du village. La vente des sapins de Noël devrait à nouveau être mise au programme. Il est attendu également une plus grande implication de l'École secondaire dans ce projet. La Commission Bien Vivre à Valbirse souhaite aussi que le village de Pontenet soit mieux intégré dans cette Magie de Noël 2023, par exemple en faisant venir sur place la chorale Chœur à cœur. Pourquoi ne pas organiser des soirées avec des contes de Noël à l'affiche.

#### Les bancs publics

Trois bancs publics ont été posés l'année dernière. Trois autres vont suivre cette année. Ils attendent le dégel. La Commission Bien Vivre à Valbirse est à disposition pour étendre le projet à d'autres partenaires, pourquoi pas à la population.

#### Pumptrack à Valbirse

Le projet pumptrack à Valbirse pourrait aussi faire l'objet d'une information, mais cela dépendra de l'avancée du projet, plus particulièrement si le Conseil communal accepte lors de sa prochaine séance de débloquer une somme de CHF 5'000.00 pour faire une étude de faisabilité. J'attends des nouvelles de Stève Blaesi à ce propos.

**M. Jacques Schnyder, Président**, remercie Mme Matilde Monnerat pour ces informations. Il clôt ce point.

### 13. Informations du Conseil communal

#### 01.0465 Echéancier, affaire en suspens

**M. Jacques Schnyder, Président**, donne la parole à Mme Joëlle Braun Monnerat, conseillère communale.

**Mme Joëlle Braun Monnerat, conseillère communale**, donne une information au sujet de la Crèche. Elle fait cette déclaration : « Comme je vous en ai déjà parlé lors du CG du mois septembre dernier, nous avons organisé des rencontres avec les autres communes de la région qui ont une crèche communale. Nous avons fait un comparatif financier entre Tramelan, Evilard, Reconvilier et Tavannes afin de comparer nos chiffres. Les conclusions ont été les mêmes pour toutes les communes. Depuis l'introduction de la nouvelle ordonnance cantonale, la charge en personnel est devenue très lourde pour les structures d'accueil et toutes sans exception sont déficitaires. Nous avons alors alerté Jbb qui a écrit un courrier au nom de toutes les communes au canton. Parallèlement à cette démarche, nous avons sollicité l'association des directrices de crèche qui par sa présidente, Mme Tolotti, a écrit un courrier à Berne expliquant la réalité du terrain. Nous avons organisé à Valbirse une conférence de presse en décembre pour informer de nos intentions. Le but était de demander au canton d'augmenter les bons de garde de CHF 100.00 à CHF 120.00 tout en sachant que les communes participeraient aussi à cette augmentation (part communale). Le canton n'a pas tardé à nous répondre une lettre copiée – coller à tous en bottant en touche nos sollicitations. La réponse à l'interpellation de Hervé Gullotti allait également dans ce sens. Je déplore la politique familiale du canton de Berne qui me laisse ce soir sans voix et sans solutions satisfaisantes ».

**Mme Joëlle Braun Monnerat, conseillère communale**, donne une information au sujet de Symcom. Elle fait cette déclaration : « Sur proposition du canton de Berne, la commune de Valbirse, en collaboration avec les paroisses, va participer le 25 mai prochain au symbole commémoratif bernois sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981. Pour ce faire, nous organisons une balade commémorative depuis le temple de Bévilard jusqu'à l'école secondaire. Tout au long du tracé, accessible à tous, la population pourra découvrir une exposition d'affiches explicatives et des instants musicaux. La balade se terminera par l'inauguration d'une plaquette commémorative sur les rives de la Birse qui restera pendant 5 ans. La soirée se terminera par un verre servi à l'école secondaire. Cette balade restera pendant 2 semaines. De leur côté, les élèves de l'ESMA seront également sensibilisés à ce pan de notre histoire qui a touché beaucoup de personnes de notre région. Un film sera diffusé au cinéma et une soirée témoignage sera organisée par la paroisse réformée. Vous recevrez le programme détaillé ainsi qu'une invitation dans le courant du mois de mai. Vous pouvez déjà réserver la soirée du 25 mai ».

**Mme Joëlle Braun Monnerat, conseillère communale**, donne une information au sujet du Centre de santé. Elle fait cette déclaration : « Le dossier « Centre de santé » avance... Nous avons organisé plusieurs séances ces derniers mois, très constructives. Nous avons rencontré les médecins généralistes de Valbirse, le réseau de l'Arc et un acteur privé de la place. Un projet de réalisation est en cours, le Conseil communal a donné son approbation et nous attendons prochainement les conclusions de la faisabilité. En 2026, ce projet devrait voir le jour, un an avant la retraite de nos deux médecins, MM. Cattin et Graber. Je vous tiendrai évidemment au courant de ce dossier durant les prochains mois ».

**M. Jacques Schnyder, Président**, remercie Mme Joëlle Braun Monnerat pour ces informations.

**M. Jacques Schnyder, Président**, donne la parole à M. Jacques-Henri Jufer.

**M. Jacques-Henri Jufer, Maire**, donne une information au sujet de la CEP à Chemenay. Il fait cette déclaration : « Lors du rapport dirigé par la Commission d'enquête parlementaire, il y avait des recommandations qui avaient été émises par cette commission, le Conseil communal vous donne donc aujourd'hui ses prises de position.

1. Inclusion dès le départ de toutes les parties prenantes et communication transparente. Il y aura une feuille de route qui est en cours de rédaction par l'administration communale et sera soumise au Conseil communal pour approbation. Ce sera une feuille de route type qui pourra par la suite être utilisée pour tous les projets.

2. Création d'un reporting pour les projets importants avec rapports systématiques et réguliers au Conseil communal.

Le responsable stratégique au niveau communal et/ou opérationnel au niveau de l'administration doit soumettre des explications à intervalles réguliers (par exemple 1x par mois) qui sont relayées dans l'ordre du jour de la séance du Conseil communal comme information. De manière plus générale, le Conseil communal et les cadres doivent montrer plus de fermeté vis-à-vis des tiers mandatés (architectes ou ingénieurs) pour avoir des chiffres corrects en permanence.

3. Au début d'un projet, il faut déterminer qui participe aux séances de chantier, avec quelles compétences.

Cela doit être défini clairement par le Conseil communal lors de « l'ouverture » d'un grand projet. La réponse est idem pour le point suivant.

4. En cas de présence simultanée d'un membre du Conseil communal et de l'administration, il faut déterminer au préalable le rôle de chacun.

Cela doit être défini clairement par le Conseil communal lors de « l'ouverture » d'un grand projet.

5. Le Conseil communal doit assumer ses responsabilités et ne pas se cacher derrière les besoins des utilisateurs pour justifier des besoins.

Cette remarque est trop spécifique à Chemenay pour la généraliser.

6. Solliciter l'appui et l'expertise de l'architecte pour le choix des entreprises.

Le Conseil communal est favorable à intégrer dès le début les architectes ou ingénieurs dans le choix des entreprises, mais, je précise, pour autant qu'il n'y ait aucun conflit d'intérêts. Il ne faut pas qu'un architecte ou un ingénieur nous dise qu'il préfère travailler avec telle ou telle entreprise pour des raisons autres que la qualité.

7. Abandonner le principe de privilégier les entreprises locales

Le Conseil communal essaye de toujours favoriser les entreprises locales, mais à qualité égale, c'est pour cette raison qu'il faut établir une liste des entreprises avec lesquelles on ne veut plus travailler; cela ne sert à rien de demander une offre à une entreprise locale simplement pour faire bien, si on sait d'avance que peu importe le prix elle n'aura pas le travail. Pour cela, il faut que nous ayons vécu des déconvenues et que le Conseil communal ait notifié son mécontentement aux entreprises. Il ne suffit pas de dire qu'avec cette entreprise-là on ne veut plus travailler, il doit y avoir des cas qui se sont produits et notifiés à l'entreprise. La difficulté principale

réside dans l'appréciation sur des travaux si les offres ne sont pas comparables. Cela n'est pas toujours le plus simple.

8. Choisir les entreprises en fonction de leurs compétences.

C'est ce que le Conseil communal fait lors de chaque adjudication. Mais parfois, en raison de la complexité des offres demandées selon les chantiers, il est difficile d'avoir une évaluation objective sur une entreprise avant que le travail ne soit réalisé. Malheureusement, on voit après, une fois que les travaux sont en cours, que ce n'était peut-être pas la bonne entreprise et que lors de l'adjudication, le Conseil communal n'a peut-être pas eu assez d'éléments pour choisir une autre entreprise.

9. Demander des contre-offres avant d'attribuer des travaux complémentaires

C'est un point délicat. Il n'est pas évident de demander une contre-offre pour des travaux complémentaires à une entreprise concurrente alors que légalement le travail initial a déjà été adjugé. Et si le travail a été adjugé à une autre entreprise, les deux entreprises risquent de se renvoyer la balle en cas de problème avec le travail réalisé. Je ne dis pas que c'est quelque chose qui est exclu, mais il faudrait déjà d'un point de vue légal savoir si cela peut se faire pour ne pas avoir de problème juridique et deuxièmement surtout après de savoir qui a fait quel travail et à quel moment.

10. Création d'un préposé à la sécurité

Le Conseil communal est bien conscient que la sécurité est primordiale et que tout doit être entrepris pour éviter des accidents. C'est un dossier qui est en cours de discussion avec l'administration. Mais il faut savoir que la création d'un préposé à la sécurité implique une augmentation de la dotation en personnel, car il ne faut pas sous-estimer la charge que cela implique.

11. Sécurisation du processus de transition entre deux législatures

La transition de dossiers entre deux membres du Conseil communal va être formalisée, lors d'une séance à laquelle participera non seulement les deux membres du Conseil, le sortant et le nouveau, mais également le ou les cadres concernés par le dicastère en question de manière à faire le lien, du fait que le conseiller communal a souvent une vue générale du dossier et que c'est le cadre qui fait le lien entre les deux membres du Conseil.

**M. Jacques-Henri Jufer, Maire,** donne une information au sujet de la rencontre avec la Bourgeoisie de Malleray. Une rencontre a eu lieu avec la bourgeoisie de Malleray et deux choses ont été discutées.

La première c'est suite à un courrier reçu de l'AGAVE concernant la fermeture du chemin qui va à la Pierre de la Paix. Le portail sera ouvert en fonction des demandes que la Bourgeoisie recevra, mais sinon il restera fermé. Toutefois, il a été organisé pour que les services de sécurité, de l'ordre et les pompiers puissent intervenir rapidement. La deuxième chose concerne un point un suspens depuis un certain temps: les routes d'accès aussi bien sur Montoz que sur Moron. Ce point sera encore discuté. Le Conseil communal souhaite continuer de faire ces rencontres avec les deux Bourgeoisies qui sont importantes.

**M. Jacques Schnyder, Président,** remercie M. Jacques-Henri Jufer pour ces informations. Il clôt ce point.

## 14. Informations du Président du Conseil général (art. 26, 28, 30 32)

### 01.0302 Motions, postulats, interpellations

**M. Jacques Schnyder, Président**, indique avoir reçu une interpellation du groupe HSV concernant l'éclairage nocturne, il donne la parole à M. Ismaël Raetzo.

**M. Ismaël Raetzo, HSV**, pose les questions suivantes : « Le principal objectif de l'extinction des lampadaires la nuit est lié à la crise énergétique. En effet, Horizon Solidaire Valbirse apporte son soutien à cette solution. Nous sommes profondément engagés dans la réduction des dépenses énergétiques de notre commune et souhaitons nous joindre à la voix des organisations environnementales pour réduire de manière significative la pollution lumineuse due à un éclairage excessif la nuit.

En revanche, il est important de mentionner que la lumière est une source de sécurité et de qualité de vie depuis des siècles. En effet, l'éclairage des villes a été introduit pour assurer la sécurité des espaces publics.

À la suite de nombreuses remarques, Horizon Solidaire Valbirse a mené un sondage rapide sur les réseaux sociaux afin de faire le point avec les principaux « utilisateurs » de la nuit. En 24 heures, le sondage a été vu par 169 personnes et nous avons reçu 70 réponses. Plus de la moitié des répondants (59%) ont déclaré avoir peur ou appeler un proche pour se faire ramener à la maison. Évidemment, il est important de préciser que ce sondage n'a aucun caractère officiel. Il nous a simplement permis de prendre connaissance de l'opinion d'une tranche de la population de Valbirse sur ce sujet.

En vue de ce qui précède, le Conseil communal est prié de donner des renseignements sur:

Question 1 : Comment évalue-t-on concrètement l'économie d'énergie réalisée depuis la mise en place de l'extinction des lampadaires et quel est l'impact financier ?

Question 2 : Est-ce que le Conseil communal prévoit de réaliser un deuxième sondage officiel auprès des habitants de Valbirse prochainement ?

Question 3 : Serait-il possible d'adapter l'extinction des lampadaires en fonction du dernier train avec un délai supplémentaire de 30 minutes? Et comment différencier la période de la semaine et celle du week-end ?

Question 4 : A-t-il été envisagé de mener une étude de faisabilité pour l'utilisation de lampadaires "intelligents" tels que des Smart Street Lights ?

Question 5 : A-t-on envisagé ou réalisé une consultation auprès de la police pour recueillir leur avis sur les questions de sécurité ?

**M. Jacques Schnyder, Président**, remercie M. Ismaël Raetzo pour ces informations. Il donne la parole à M. Ismaël Mohni qui, ayant reçu l'interpellation, peut déjà fournir les réponses.

**M. Ismaël Mohni, conseiller communal**, remercie le bureau de lui avoir envoyé l'interpellation avant. Il répond comme suit :

Question 1 : Concrètement, avec la lisibilité des factures BKW, nous ne disposons pas encore d'une vision complète, soit sur une année complète. En prenant les factures des années 2019-2022 et en sachant qu'on a débuté en novembre 2022, on peut déjà estimer une économie de 12% à 23%, soit un montant de CHF 4'000.00 à CHF 7'000.00. J'espère que pour une année complète on arrivera entre CHF 12'000.00 et CHF 15'000.00. Ce qui représente déjà un bon petit montant d'économie.

Question 2 : Oui, c'est prévu en 2024 quand nous aurons les chiffres clairs sur une année complète.

Question 3 : Oui, c'est ce qui était prévu dans le premier projet de base, mais pour des raisons financières il a été opté pour cette solution en 2023.

Question 4 : Oui, nous avons déjà de Smart lights, par exemple à la Route de Champoz. Chaque année, il y a un budget qui est dévolu pour remplacer des lampadaires LED qui réduisent la luminosité lorsqu'il n'y a personne.



Question 5 : Oui cela a été fait, lors du lancement de l'idée, pour rappel les premières idées ont germé en 2021. À cette époque, il y a eu une séance avec la Police, l'OPC et les BKW pour partager leurs expériences.

**M. Jacques Schnyder, Président**, remercie M. Ismaël Mohni. Il demande à M. Ismaël Raetzo s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse.

**M. Ismaël Raetzo, HSV**, se déclare satisfait de la réponse.

**M. Jacques Schnyder, Président**, n'a pas d'autres points pour les informations du Président du Conseil général. Il clôt ce point.

## 15. Questions orales

### 01.0302 Motions, postulats, interpellations

**M. Jacques Schnyder, Président**, donne la parole à M. Sébastien Sassi, Liste libre.

**M. Sébastien Sassi, Liste libre**, pose la question concernant les relations bancaires : « Le rachat de la banque Crédit Suisse par UBS a fait l'objet d'une bombe dans le monde et les marchés financiers ne se montrent guère rassurés par ce rachat. Les conséquences pour les clients de Crédit Suisse sont difficilement définissables et les questions suivantes se posent :

Question 1 : Est-ce que Valbirse possède des relations bancaires de toute nature avec le Crédit Suisse ?

Question 2 : Si oui, quelles sont-elles ? et est-ce que des mesures seront-elles entreprises pour mettre fin à ces relations ou pour limiter le risque en regard de la situation ? »

**M. Grégory Affolter, conseiller communal**, répond que la commune n'entretient aucune relation avec le Crédit Suisse.

**M. Jacques Schnyder, Président**, demande à M. Sébastien Sassi s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse.

**M. Sébastien Sassi, Liste libre**, se déclare satisfait de la réponse.

**M. Jacques Schnyder, Président**, donne la parole à M. Frank Bigler, PS.

**M. Frank Bigler, PS et sympathisants**, poses ces questions : « Les petits commerces de Valbirse font partie intégrante de notre village, malheureusement depuis un certain temps déjà, plusieurs ont fermé. Les petits commerces font partie de l'animation et de la vie d'un village, au-delà de ça ils confèrent un bien-être pour des personnes d'un certain âge et à mobilité réduite. Les commerçants jouent un grand rôle dans le bien-être de la population pour tous les services qu'ils nous aident, ils nous procurent un moment de rencontre et de contact.

Questions :

Est-ce que la commune entretient une écoute avec des besoins ou des difficultés des commerçants ?

Avons-nous une vision à court, moyen et long terme ?

Avons-nous un programme de soutien ou de recherches pour avoir de nouvelles enseignes dans les locaux laissés vides depuis plusieurs années ?

Nous avons la chance de vivre dans une commune avec une vie riche, dynamique et nous espérons que cela continuera ».

**M. Grégory Affolter, conseiller communal**, souligne qu'il n'a pas reçu les questions au préalable. Concernant la problématique relevée par le PS, le Conseil communal partage ce constat, c'est clair que ces dernières années, on a vu que plusieurs commerces ont fermé et que c'est un souci pour la commune. Le Conseil communal souhaite rendre une nouvelle dynamique à ce sujet-là. Aujourd'hui, en dehors d'un contact avec l'Union des commerçants, il n'y a pas encore eu de choses concrètes qui se sont passées, toutefois une discussion a eu lieu dans le cadre du programme de législature. Parce que cela fait partie des priorités de la promotion économique. La seule vision qu'il peut proposer aujourd'hui c'est qu'un contact sera pris avec les commerces et que la problématique sera analysée afin de trouver des solutions pour inverser la dynamique, sachant tout de même qu'il s'agit d'entreprises privées et que la commune est limitée dans son champ d'action.

**M. Jacques Schnyder, Président**, demande à M. Frank Bigler s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse.

**M. Frank Bigler, PS et sympathisants**, se déclare satisfait de la réponse.

**M. Jacques Schnyder, Président**, donne la parole à M. Franco Viloz, Liste libre.

**M. Franco Viloz, Liste libre**, pose cette question au sujet des structures scolaires. « Le 27 novembre 2022, la population de Valbirse refusait le crédit cadre pour l'amélioration des structures scolaires et extrascolaires. Je souhaiterais savoir si le dossier a été repris en main depuis lors et si oui quelles sont les démarches, recherches, travaux qui ont été entrepris ».

**M. Josian Furer, conseiller communal**, répond: « Je n'ai volontairement pas donné d'information sur le sujet n'ayant pas de chiffre ni de délai à vous donner. Néanmoins, le dossier a bien été repris par le Conseil communal. Un architecte a été mandaté pour discuter avec la protection des bâtiments pour le changement des fenêtres de Malleray. J'espère que pour le prochain Conseil général, je puisse vous demander un crédit pour le changement des fenêtres. Pour le moment, on avance gentiment, mais c'est prévu de faire des rénovations dans les collèges ».

**M. Jacques Schnyder, Président**, demande à Franco Viloz s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse.

**M. Franco Viloz, Liste libre**, se déclare satisfait de la réponse.

**M. Jacques Schnyder, Président**, donne la parole à Mme Patricia Salerno, Liste libre.

**Mme Patricia Salerno, Liste libre**, pose ces questions au sujet des chutes de neige : « À plusieurs reprises des parents et des usagers de la salle communale de Malleray nous ont interpellés suite aux chutes de neige survenues depuis le toit du couvert de ladite salle, car elles mettent en danger la sécurité des enfants respectivement celles du corps enseignant et des différents usagers.

Suite à ces interpellations, les questions suivantes se posent :

Question 1 : Est-il prévu de mettre des stop-neige sur le toit en verre du couvert afin d'éviter ces chutes de neige ?

Question 2 : Si oui, quand les travaux sont-ils prévus et pour quel montant ?

Question 3 : Si non, pour quelles raisons des mesures ne seraient-elles pas entreprises pour garantir la sécurité ?

Question 4 : La commune de Valbirse peut-elle être tenue responsable en cas d'accidents liés à ces chutes de neige ?

Questions 5 : Existe-t-il un concept d'enlèvement de la neige tombée au sol ou doit-on attendre que celle-ci fonde au sol au risque qu'elle provoque d'autres dangers et condamne l'accès à la salle communale en cas de fortes chutes de neige ?

**M. Josian Furer, conseiller communal**, répond qu'il n'a pas reçu les questions et par conséquent demande un peu de temps pour répondre. Il donnera une réponse par courriel.

**M. Jacques Schnyder, Président**, demande à Patricia Salerno si elle est satisfaite, partiellement satisfaite ou non satisfaite de la réponse.

**Mme Patricia Salerno, Liste libre**, se déclare satisfaite de la réponse.

**M. Jacques Schnyder, Président**, donne la parole à M. Laurent Blanchard, UDC et sympathisants.

**M. Laurent Blanchard, UDC et sympathisants**, dit qu'il n'a pas forcément une question, mais plus une demande : « La Piscine de l'Orval est désormais gérée par une société anonyme où la commune a participé au capital. Le groupe UDC et sympathisant souhaiterait lors du prochain Conseil général qu'un point de la situation puisse nous être rapporté. Il serait souhaité par le groupe UDC et sympathisant que Monsieur Pierre Voisard représentant de la commune de Valbirse ou un membre du conseil d'administration puisse venir nous faire un compte-rendu de la première année de fonctionnement et nous présenter quels sont les projets de développement pour la piscine ».

**M. Stève Blaesi, conseiller communal**, répond qu'effectivement qu'il va prendre contact avec M. Pierre Voisard (représentant de Valbirse au conseil d'administration) afin qu'il vienne faire un petit compte-rendu de la situation de l'organisation de la piscine actuellement. S'il ne peut se déplacer, il fera lui-même un compte-rendu puisqu'il assiste une fois par année à l'assemblée générale de la société anonyme.

**M. Laurent Blanchard, UDC et sympathisants**, est satisfait de la réponse.

**M. Jacques Schnyder, Président**, donne la parole à M. Cédric Berberat, Liste libre.

**M. Cédric Berberat, Liste libre**, pose ces questions concernant l'approvisionnement en eau : « Depuis plusieurs mois, les hydrogéologues, les météorologues et autres spécialistes du climat et de l'approvisionnement en eau tirent la sonnette d'alarme en regard du manque d'or bleu et des risques sanitaires qui y sont liés. À ce jour, selon les spécialistes, il ne faudrait pas moins de 30 à 35 jours de précipitations continues ces prochains temps pour combler les manquements actuels. Partant de cette situation, les questions suivantes se posent :

Question 1 : Dans quelle situation actuelle se trouve Valbirse par rapport aux réserves d'alimentation en eau potable ?

Question 2 : Ne connaissant pas l'évolution des conditions météorologiques et notamment celle des précipitations, la commune de Valbirse, à l'instar d'autres communes et régions, ne devrait-elle pas prononcer de manière anticipée des restrictions d'utilisation de l'eau telle que l'interdiction de remplissage des piscines, de l'arrosage des jardins, du nettoyage des voitures, etc. Et ne pas attendre, comme ce fut le cas l'année dernière, la fin de la belle saison et le retour des journées plus humides pour prononcer de telles restrictions ?

Question 3 : Pour une fois, ne serait-il pas judicieux d'anticiper au lieu de réagir ? »

**M. Stève Blaesi, conseiller communal**, répond que la commune a anticipé. Elle va prendre des mesures qui ont été listées l'année passée et elle va regarder quelles seraient les mesures adéquates si l'évolution continue dans ce sens, à savoir avec un manque d'eau qui se fait sentir.

Actuellement, la situation à Valbirse est qu'il y a un puits qui est à 40 m s'il est rempli; actuellement il est à environ 28 m. Pour information, à fin décembre il était à 15 m. Cela remonte gentiment, mais il faut quand même être attentif et faire attention. Les mesures listées l'année passée pourront être activées, et le Conseil communal en discutera. Pour information, actuellement on a déjà diminué la consommation d'eau dans Valbirse de 40% ceci en ayant changé les conduites d'eau. Stève Blaesï rappelle qu'il serait nécessaire de changer 500 m de conduite d'eau par année, parce qu'une conduite d'eau à une durée de vie d'environ 80 ans. C'est la meilleure économie d'eau que la commune puisse faire. Des séances ont lieu régulièrement avec le chef technique M. Hennet et le fontainier M. Monnier pour voir s'il faut prendre des mesures qui seront soumises au Conseil. M. Stève Blaesï déclare qu'il a un graphique à disposition qui montre l'évolution du puits de 40 m. pour les personnes qui sont intéressées.

**M. Cédric Berberat, Liste libre**, est satisfait de la réponse.

**M. Jacques Schnyder, Président**, n'a pas d'autres questions orales. Il rappelle qu'il est important de transmettre les questions avant la séance, cela aide grandement à les préparer et avoir une réponse précise et pertinente. Vous pouvez adresser vos questions directement au Président ou au secrétaire qui les distribueront aux responsables des dicastères. Merci par avance pour la prochaine séance.

La prochaine séance du Conseil général aura lieu le 26 juin 2023 à 19h00.

Il remercie tous les élus pour leur participation. Il demande d'adresser les textes écrits au secrétariat afin de gagner du temps dans la rédaction du PV. Merci beaucoup.

À l'issue de la séance, un verre de l'amitié sera servi par les personnes de l'administration communale, il les en remercie.

*Séance levée à 20h44*

#### **AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE VALBIRSE**

Le Président :                      Le Secrétaire :                      La Secrétaire PV :

Jacques Schnyder                  Thierry Lenweiter                  Gugel Murielle